



Reevaluation pension alimentaire

Par **aurelie17**, le **25/03/2011 à 20:24**

Bonjour, je suis divorcé depuis le 23/02/2011 et mon ex mari aura dû reevaluer la pension depuis janvier de cette année, il décide enfin de le faire et me dit quand appliquant la formule le indice sur les prix indiqué dans le jugement (il est indiqué 120.53) le montant de la pension fixé à 150 euros doit être diminué. Je me suis informé sur le site de l'Insee l'indice sur le prix est de 120.03. Peut-il y avoir une erreur sur le jugement? Quel recours utiliser? Peut-il diminuer la pension?

Par **corima**, le **25/03/2011 à 21:06**

L'indice INSEE pour la période du mois de janvier 2011 est de 120.24 (120.03 c'était pour la période de novembre 2010 et 120.53 pour la période de décembre 2010). L'indice de l'année précédente pour janvier 2010 était de 118.33. Pour calculer la reevaluation, vous devez diviser l'indice de janvier 2011 par l'indice de janvier 2010 et multiplier par 150 (montant de la pension). Le montant de la pension alimentaire pour cette année serait donc de 152.42 euros. Et dites à votre mari que la pension ne baisse pas mais augmente.

Par **Marion2**, le **25/03/2011 à 21:12**

aurélie, si votre ex-mari n'est pas d'accord, vous contactez un huissier avec votre jugement. Les frais d'huissier ne seront pas à votre charge.

Par **mimi493**, le **25/03/2011** à **21:32**

[citation]L'indice INSEE pour la periode du mois de janvier 2011 est de 120.24 [/citation] rien ne dit que c'est celui-là que le jugement mentionne

Par **corima**, le **25/03/2011** à **22:35**

Si, parce que les chiffres qu'elles donnent sont bien les indices insee sur les menages hors tabac